

# Informations pratiques

## Tarif

Activité gratuite moyennant inscription via le lien suivant.  
Compte tenu de la situation sanitaire, le nombre de participants est limité et la priorité sera donnée aux premiers inscrits. En cas d'inscription et de non participation, des frais administratifs seront facturés pour un montant de 30 EUR.

Faire le formulaire d'inscription et mettre à jour le lien



## Adresse

Le Point Centre  
Avenue Georges Lemaître 19  
6041 Gosselies  
Accès : <https://www.pointcentre.be/accueil/contact-et-plan-d-acc%C3%A8s/>

## Renseignements

Christian Treve  
+32 478 492 408



RockEnGeo.be asbl, rue du Joncquois 53, 7000 Mons  
N° d'entreprise : 0751 743 268 RPM Tribunal de Mons

GBMS-BGGG, Lozenberg 7, 1932 Sint-Stevens-Woluwe  
N° d'entreprise : 0648 888 131 RPM Tribunal de Bruxelles

## Session d'information

# Enregistrement des géotechniciens et experts en géotechnique



Mercredi 20 octobre



Groupement Belge de  
Mécanique des Sols



Société Belge de  
Géologie de l'Ingénieur et  
de Mécanique des Roches

# Session d'information gratuite

(Session en français, une session en NL est organisée séparément)

15:00 Accueil et mot de bienvenue

15:10 Présentation par Christian Treve et questions-réponses

17:00 Verre de l'amitié

## Objectifs

Il y a quelques années un groupe de travail « Qualité des études géotechniques » a été créé au sein du GBMS (TF2) comprenant également des représentants de RockEnGeo (SBGIMR)

Par ailleurs, des procédures standard pour l'application de géotechnique ont été établies au sein de ce groupe de travail. Celles-ci s'inscrivent dans la vision générale du Groupement belge de Mécanique des Sols et de Géotechnique (GBMS) et de la Société Belge de Géologie de l'Ingénieur et de la Mécanique des Roches (RockEnGeo-SBGIMR) visant à améliorer la qualité de l'application de la géotechnique en Belgique.

Cette démarche répond aux recommandations de l'**Eurocode 7** et des documents nationaux qui en découlent.

Lors de l'élaboration des procédures standards, la nécessité de préciser la qualification requise pour l'auteur des études pour chaque type de mission s'est imposée : géotechnicien ou expert en géotechnique. L'idée est ainsi apparue d'associer les qualifications de géotechnicien et d'expert en géotechnique à un enregistrement auprès du GBMS et de RockEnGeo (SBGIMR)

Après consultations au sein des conseils du GBMS et de RockEnGeo SBGIMR, il a été décidé d'élargir cet enregistrement, de l'associer à un type de mission géotechnique et de créer une plateforme internet commune.

Cette plateforme sera officiellement lancée le 1er octobre 2021 sur

[www.Geo-Registered.be](http://www.Geo-Registered.be)

- ▶ Qui est concerné ?
- ▶ Géotechnicien ou expert en géotechnique ?
- ▶ Quel intérêt ?
- ▶ Suis-je éligible ?
- ▶ Combien ça coûte ?
- ▶ Comment serai-je évalué ?
- ▶ ...

Autant de questions auxquelles nous répondons lors de cette activité

